



COMMUNE DE PREIGNAN
GASCOGNE AUSCITAINE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 032-213203318-20240415-PV15042024-AU



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 19h30, le Conseil municipal de Preignan dument convoqué en date du 11 avril 2024, s'est réuni en ses lieux ordinaires de séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LASSERRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Nombre de Votants : 13

Présents :

Mesdames et Messieurs LASSERRE, TRONEL, A. VILLANUEVA, JUSTES, CAZAUBON, DAVENNE, DEBAT, DELOR, URIZZI, C. VILLANUEVA, VITALI

Pouvoirs :

Madame Jeanine CAPRA ayant donné pouvoir à Monsieur Alain VILLANUEVA

Madame Bernadette VILLAIN ayant donné pouvoir à Madame Rolande URIZZI

Madame Sophie DELOR ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme LASSERRE

Absents :

Monsieur Thierry CENAC

Monsieur Yann BONIN

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose DEBAT

Après avoir procéder à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations.

Ouverture de séance :

Membres du Conseil municipal en exercice : 15

Membres du Conseil municipal présents et représentés : 13

Membres du Conseil municipal absents et non représentés : 2

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2024
1. Vote du budget primitif 2024
2. Subventions aux associations
3. Tableau des emplois et des effectifs
4. Recrutement Contrat PEC
5. Question (s) diverse(s)

Election d'un secrétaire de séance – Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Jérôme LASSERRE, Maire, décide de nommer Madame Marie-Rose DEBAT, en tant que secrétaire de séance.

Vote : Approuvé à l'unanimité des présents

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 9 avril 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
-

Résultat : adopté à l'unanimité des présents

Intervenant : aucun

2024.15 Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Michelle TRONEL

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal arrêté par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 251 023.96	1 251 023.96
Section d'investissement	1 522 233.85	1 522 233.85
TOTAL	2 773 257.81	2 773 257.81

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget primitif principal 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 251 023.96	1 251 023.96
Section d'investissement	1 522 233.85	1 522 233.85
TOTAL	2 773 257.81	2 773 257.81

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents

Intervenant : aucun

2024.16 subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer aux associations énumérées ci-après, les subventions suivantes

	2024
Amicale des employés communaux	500
Assoc. Coopérative scolaire	2 000
Assoc. des maires du Gers	535
Assoc. Dpt Musique et Danse	0
Auch Nord Musique	3 550
Boule Preignanaise	300
C.A.U.E.32	500
Comité de jumelage Preignan	1 400
FCJEP Fête	900
FCJEP Section GV	350
Fondation du patrimoine	200
Les Petits Pieds Preignanais	140
Ligue enseignement	50
Preignan Solidaire	300
SCP assoc. Sportive Sainte Christie	4 000
Shotokan Karaté Preignan	400
Société de Chasse de Preignan	350
Tennis de table PREIGNAN	700
UNAFAM Gers	50
ACLES	0
Assoc. Des Secrétaires de Mairie 32	100
FCJEP de Preignan	155
TOTAL	16 480

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver l'attribution de subventions aux associations mentionnées tel que ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents

Intervenant : Monsieur le Maire

Ce dernier rappelle à l'assemblée que l'association FCJEP a eu un délai supplémentaire pour déposer son dossier de subvention et que cela ne doit en aucun cas se reproduire. Il propose d'accorder à cette association la somme de 155 €, budget restant à disposition pour ce faire.

2024.17 Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024, il convient de réactualiser le tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi, il convient d'ouvrir :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 26 juin 2024
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024

Et de fermer :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 26 juin 2024
- Un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024

Tableau des effectifs	Fonctions
<u>Filière - Administrative</u>	
1 poste de rédacteur Principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Secrétaire de Mairie

1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet	Agent d'accueil
1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (26 heures hebdomadaires)	Contrat aidé – chargé du dispositif de recueil des titres d'identité. Suivi de dossiers spécifiques
<u>Filière Sportive</u>	
1 poste d'animateur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Chargé des dossiers de travaux et urbanisme
<u>Filière Technique</u>	
2 postes d'agent de maîtrise à temps complet	Responsable des services techniques Responsable cuisine centrale – coordination du personnel affecté à l'entretien des locaux
2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Agents polyvalents des services techniques
1 poste d'adjoint technique à temps complet	Agent polyvalent des services techniques
1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (33h00 hebdomadaires)	Agent technique affecté à la cuisine satellite et entretien du groupe scolaire
1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (26 h hebdomadaires)	Agent d'entretien
<u>Filière Sociale</u>	
1 poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires) En décharge syndicale sur totalité TT	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Décharge syndicale
1 poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (32 h30 hebdomadaires) Mise à dispo GACdG 40 %	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Animation périscolaire
1 poste d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (24 h00 hebdomadaires)	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Animation périscolaire

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 24 juillet 2023.

Vu la commission du Personnel du 13 mars 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE METTRE A JOUR le tableau des emplois et des effectifs tel qu'exposé ci-dessus

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents

Intervenant : aucun

2024.18 Recrutement d'un contrat PEC

Rapporteur : Monsieur le Maire

1- la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

2- ce dispositif qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % pour le Gers ;

3- les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

4- la durée afférente à l'emploi est de 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC ;

5- Monsieur le Maire propose de reconduire un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :

- saisie informatique divers documents, accueil téléphonique

- suivi dossiers administratifs courants

- communication commune (mise à jour site, journal d'information

communal : VAP)

- recherche financements pour projets communaux

- relations avec les collectivités et services partenaires

- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC + RIFSEEP

VU la commission du Personnel du 13 mars 2024,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention

DE RECRUTER un contrat pour un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, pour un poste d'adjoint administratif dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :

- saisie informatique divers documents, accueil téléphonique
- suivi dossiers administratifs courants
- communication commune (mise à jour site, journal d'information communal : VAP)

- recherche financements pour projets communaux
- relations avec les collectivités et services partenaires

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 1 Monsieur Philippe JUSTES

Résultat : adopté à la majorité des présents

Intervenant : Aucun

Questions diverses

Point d'étape au sujet du projet de la maison inclusive : Monsieur Gérard VITALI, conseiller municipal, présente deux devis pour une étude urbanistique évaluée à 6000

€, dont une partie serait prise en charge par EPF. Le conseil départemental a transmis une note permettant de préciser nettement les besoins que Preignan exprime concernant cette maison inclusive. Dans la mesure où le CIAS ne souhaite pas être porteur de projet sur ce programme, le conseil départemental nous oriente vers deux associations qui pourraient apporter des solutions. Une rencontre doit être organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h53.

Preignan, le 15 avril 2024

La secrétaire de séance,
Madame Marie-Rose DEBAT



Le Maire
Jérôme LASSERRE

